

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de MASSAGUEL

Séance du 12 mars 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
9	8	9

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le douze mars à dix-huit HEURES, trente MINUTES le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mes DAMIEN Mélanie, RIVAIRAN Laetitia, VAISSIERE Pascale, COUGNAUD Caroline, Mrs ORBILLOT Pascal, M. ORCAN Michel, BOYER Jean-Yves, ROLAND Pascal,

Absent : Mme. GLEIZES Laure

Procuration : de Mme. GLEIZES Laure à Mme. RIVAIRAN Laetitia

Secrétaire : Mme. VAISSIERE Pascale

=====

Date de convocation : 04 mars 2026

Objet :

EECUTION BUDGET
AVANT SON VOTE –
OUVERTURE CREDITS
INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture des crédits de la section d'investissement pour l'exercice 2026 à compter du 12 mars 2026.

Afin d'éviter toute rupture dans l'exécution des budgets, l'exécutif sera autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025.

Cet exposé entendu, sur proposition de M. Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quat des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025. Cette disposition s'applique au Budget Principal et aux Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets Principaux et des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement lors de leur adaptation.

Pour copie conforme

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

A MASSAGUEL, le 12 mars 2026

**Le Maire,
M.ORBILLOT Pascal**



**Secrétaire des séances
Mme. VAISSIERE Pascale**

